

Maise

# Feu vert pour la déviation

**A**U CŒUR du village de Maise, voilà près d'un demi-siècle que les vitres tremblent, que les murs se fissurent et que les riverains sont assourdis par les vrombissements des moteurs. Près d'un demi-siècle que les maires successifs se battent pour chasser de la rue principale le millier de poids lourds qui s'y engouffrent chaque jour. Pour que cesse l'enfer, le préfet de l'Essonne vient de donner son aval à la réalisation d'une déviation de la D 837 au nord de cette commune de 2 600 âmes située dans le sud du département. Denis Prieur a déclaré le projet d'utilité publique et a autorisé le conseil général à acquiescer les terrains nécessaires au chantier ou à exproprier les propriétaires.

## 9 000 véhicules traversent le village chaque jour

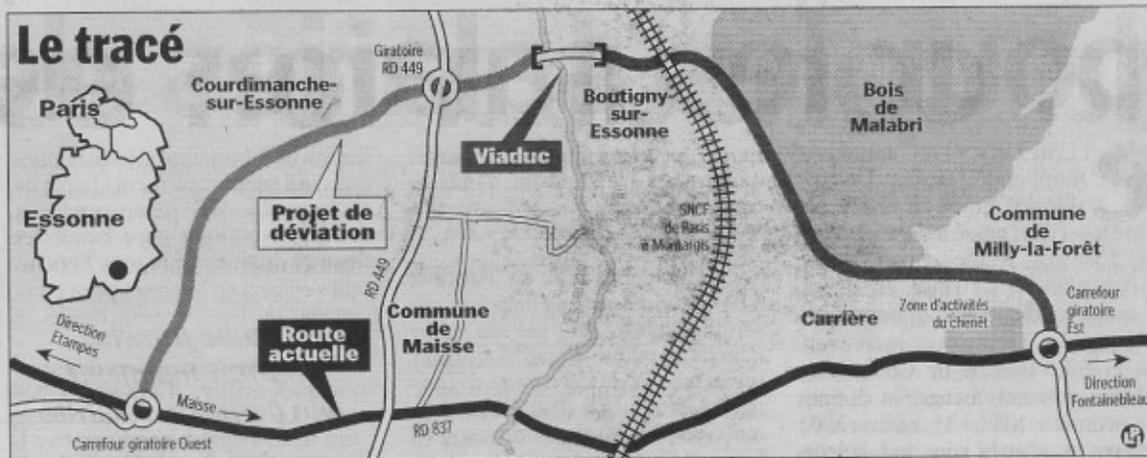
Déjà, en 1989, un premier tracé au sud de la commune était inscrit au schéma routier départemental et reconnu d'utilité publique. Les expropriations avaient même commencé. Mais, subitement, le conseil général fait marche arrière, effrayé par le coût annoncé de 230 millions d'euros. En 1999, un nouveau tracé se dessine : la déviation passera au nord de Maise. Cette fois, ce sont les écologistes qui retardent le dossier car la future route menace le site protégé du bois de Malabri.

Cinq ans plus tard, le préfet donne donc son feu vert à une nouvelle voie longeant soigneusement le bois.

L'objectif du chantier est de dévier les flots de voitures et de camions (environ 9 000 véhicules par jour) qui empruntent la D 837 chaque jour. Cette départementale permet notamment aux automobilistes de relier la A 10 à la A 6 en évitant des axes surchargés comme la Francilienne. « En traversant notre village, confie un commerçant du centre, les véhicules se retrouvent sur une chaussée étroite et inadaptée au trafic. Les poids lourds qui se croisent se retrouvent coincés ou accrochent les voitures en stationnement. Sans compter que beaucoup de conducteurs ne respectent pas les stops et s'engagent à grande vitesse dans cette rue en pente. On ne compte plus les accidents. »

Le projet de déviation s'enlisant, le maire actuel a même décidé en août dernier d'interdire le passage des camions par « souci de sécurité ». Et l'édile compte bien maintenir son arrêté municipal jusqu'à l'ouverture de la déviation... d'ici à huit ou dix ans. La traversée de Maise reste ainsi interdite aux plus de 19 t de 7 heures à 20 heures. « Mes gardes champêtres sont postés à l'entrée du village pour faire appliquer l'arrêté et demander aux conducteurs de faire demi-tour, explique Daniel Bourgeois, le maire DVD. S'ils refusent, ils sont verbalisés. » Chaque jour, une trentaine de camions rebrousse chemin et une dizaine repartent avec un PV.

STÉPHANIE AUGUY



## Le maire veut l'avis de la population

**L**E CONSEIL MUNICIPAL de Maise vient de décider d'organiser une consultation de la population qui se déroulera le 27 juin. Il s'agira, pour les habitants, de dire s'ils sont d'accord pour la création d'une déviation de la RD 837, et s'ils approuvent le tracé actuel. Car, dans le village, la future route ne fait pas l'unanimité.

### La route passerait trop près des habitations

Après l'enquête publique qui s'est déroulée en juin 2003, une association réunissant des habitants du village et des communes voisines

s'était même créée pour réclamer que le tracé soit modifié. Longue de 6,5 kilomètres, la future voie passerait trop près des habitations. « Pas question de soulager le centre de Maise à n'importe quel prix et de créer de nouvelles nuisances, préviennent les opposants. D'autant que la déviation facilitera et donc augmentera le trafic routier. »

« L'idée d'un référendum me paraît vraiment peu sérieuse, rétorque Gérard Funès, conseiller général (PS) chargé de la voirie. La population a déjà été consultée lors de l'enquête publique. » L'élu précise tout de même que le tracé de la fu-

ture route n'est pas figé : « Un comité de suivi sera mis en place, assure-t-il. Il sera chargé de tenir compte des remarques de la population et des recommandations émises par le commissaire-enquêteur.

### Changements limités

Mais le tracé ne pourra être retravaillé qu'à la marge. L'État nous interdit de faire passer la future route dans le bois protégé. Par contre, si on peut, on essaiera de s'en rapprocher pour éloigner un peu plus la voie des habitations. »

S.A.